

Le guide du délégué

Entrez dans la culture Parc !

~Morvan

Septembre 2020



Une autre vie s'invente ici

LE MORVAN, NOTRE CAUSE COMMUNE

Entrez dans l'esprit Parc !

Vous venez d'être désigné, ou renouvelé, pour représenter votre collectivité au Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan. Je vous en félicite car la mission qui vous a été confiée montre tout votre attachement au Morvan, à son Parc naturel régional, et votre engagement en faveur de son développement et de sa préservation.

Vous serez 195 à siéger dans ce Comité Syndical renouvelé représentant 136 communes, 8 communautés de communes, 4 Départements, 1 Région.

Être délégué, c'est avant tout assurer le lien entre sa collectivité et le syndicat mixte à la fois pour exprimer ses attentes, ses besoins, mais aussi pour rendre compte régulièrement des activités et projets du Parc.

C'est ensuite participer à la vie du Parc, à des commissions, des groupes de travail, construire des projets avec d'autres collègues, avec l'équipe du Parc. C'est échanger, confronter ses points de vue, apporter des idées...

C'est également intégrer la famille des 56 Parcs naturels régionaux de France, partager des valeurs de développement durable, de solidarité, d'engagements pour « **inventer une autre vie ici** ».

Enfin être délégué, c'est se mettre tout simplement au service d'une passion, d'un bien commun, le Morvan.

Soyez les bienvenus !



Sylvain MATHIEU
Président du Parc naturel régional du Morvan,
Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE

1 - Les Parcs naturels régionaux.....page 3	5 - Le territoire.....page 9
2 - Le Parc naturel régional du Morvan.....page 5	6 - La charte du PNR du Morvan.....page 10
3 - Comment ça marche ?.....page 6	7 - Être déléguépage 12
4 - Les chiffres clés.....page 8	8 - L'équipe technique du Parcpage 14

LES PARCS NATURELS REGIONAUX AU SERVICE DU TERRITOIRE

Avec 56 territoires classés et une vingtaine en projet, l'outil Parc naturel régional témoigne de son attractivité. Plus de 50 années de promotion d'une approche équilibrée et concertée de la préservation des grandes ensembles patrimoniaux et pas une ride ! Au contraire, les Parcs sont d'extraordinaires laboratoires de la transition écologique.

Le secret de cette réussite ? Nous prôtons un développement équilibré des territoires ruraux basé sur le respect de leur patrimoine naturel et culturel et à grande échelle.

Pour les acteurs des Parcs, « une autre vie s'invente ici », n'est pas qu'un slogan ! Les Parcs sont au coeur des enjeux et des préoccupations actuelles : le développement durable, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, l'agroécologie, les circuits courts et l'alimentation, la gouvernance participative, la transition énergétique... Si les Parcs n'ont pas « inventé » toutes ces approches, ils en ont souvent été les précurseurs.

[.../...]

Ils revendiquent un lien fort avec les Régions. Lien de confiance, le soutien aux Parcs est un signal fort à l'attention des élus de ces territoires. Les Parcs sont d'extraordinaires contributeurs des politiques d'aménagement territorial dans la ruralité. Avec une ingénierie territoriale de très haute qualité et des projets, ils sont au service des territoires. Ils sauront répondre avec loyauté et ambition aux Régions qui les solliciteront.

Les Départements sont nos partenaires historiques. Ils sont les acteurs de la solidarité territoriale pour laquelle nous sommes mobilisés. Plus que jamais, au regard de leurs missions, nous exprimons la nécessité de leur engagement à nos côtés.

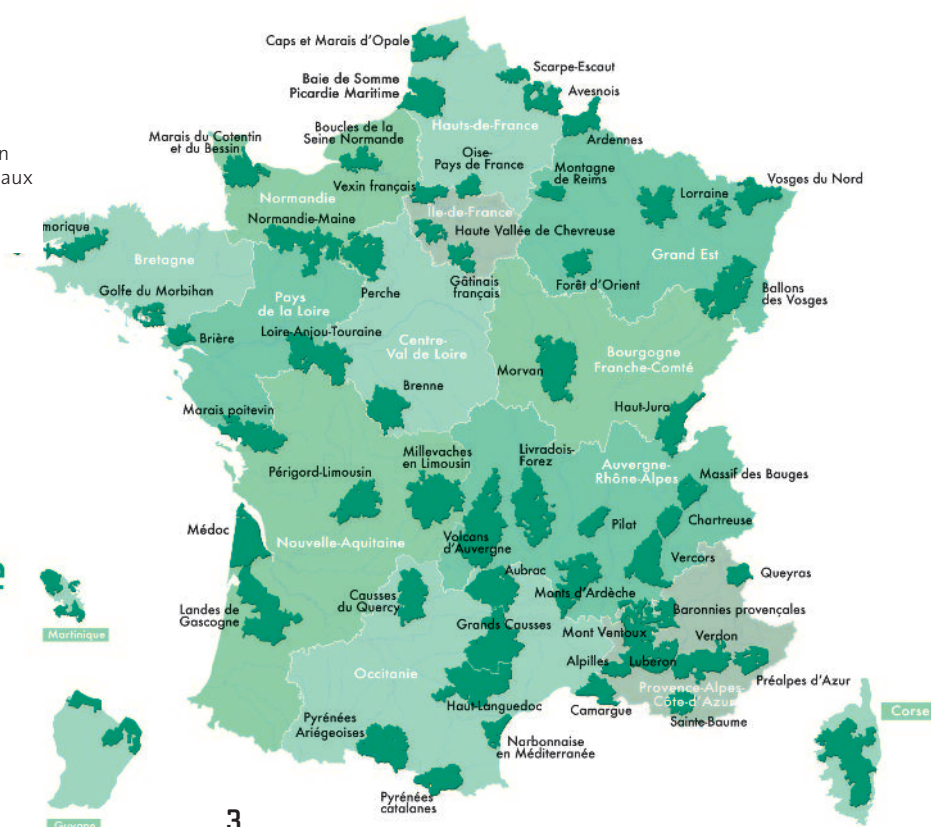
Les Parcs à la française sont sollicités à l'International, ils sont des exemples enviés à travers le monde. Leur histoire, leur succès croissant, leur bilan sont des preuves intangibles du modèle d'avenir qu'ils portent.

Sûrs de ce que nous sommes, nous voulons gagner la lutte en faveur du rééquilibrage des territoires. Nous sommes des territoires d'avenir porteurs d'une vision optimiste, dynamique et innovante de la ruralité française.



Michaël Weber,
Président de la Fédération
des Parcs naturels régionaux
de France

56 Parcs
naturels
régionaux
de France



LES FONDEMENTS ET VALEURS DES PARCS

un **territoire** rural fragile économiquement et riche d'un patrimoine (naturel, culturel, paysager) exceptionnel



une **gouvernance** originale associant élus, acteurs socio-professionnels et associatifs, habitants,



une **volonté** locale et un projet de territoire, la charte, librement négociée (une démarche ascendante) conciliant économie et environnement, Homme et Nature

un lieu de **concertation**, de médiation entre des intérêts parfois divergents.

LE POIDS DES PARCS

(Sources **Février 2020**, avant les 2 derniers Parcs labellisés)



54 Parcs (**56** à ce jour!)
plus de **4400** communes
4,1 millions d'habitants
15 Régions
73 Départements
15% du territoire français
2200 agents hautement qualifiés, ingénierie pluridisciplinaire au service des élus, et acteurs socio-professionnels et associatifs



Environ **6000 élus**
(représentants des Régions, des Départements, des EPCI, des communes, des villes ou agglomérations) siégeant dans les comités syndicaux des Parcs.

20 projets à l'étude dont une dizaine à un stade avancé (avis d'opportunité rendus)

LE MORVAN, PARC NATUREL RÉGIONAL

Ils étaient visionnaires les « pères fondateurs » du Parc en proposant, **en 1970**, à peine 3 ans après la parution du décret instituant cette nouvelle forme d'organisation territoriale, la reconnaissance du Morvan en Parc naturel régional.

Car 50 ans plus tard, au sein d'un « club » fermé de **56 territoires français** reconnus d'exception, ce classement reste d'actualité et cette reconnaissance toujours pertinente pour le Morvan.

Tout d'abord parce que ce territoire, reconnu par la richesse et la diversité de ses patrimoines, mérite toujours une attention particulière pour ce qu'il représente dans la région et en France en tant que réservoir de biodiversité, témoin et passeur d'une culture rurale affirmée et singulière,...

Ensuite, parce que le label donne **une visibilité et une reconnaissance nationale et européenne** du territoire, à un moment où les territoires ruraux, chacun à leur place, revendiquent attractivité et singularité.

Enfin, parce que le Parc est aujourd'hui la **seule structure publique** capable de représenter et de défendre **une identité morvandelle éclatée** historiquement en quatre départements, et plus récemment en 3 Pays et 8 communautés de communes.



CONVAINCRE ET NON CONTRAINDRE



Un Parc naturel régional **n'interdit rien, ne réglemente pas, ne verbalise pas.**

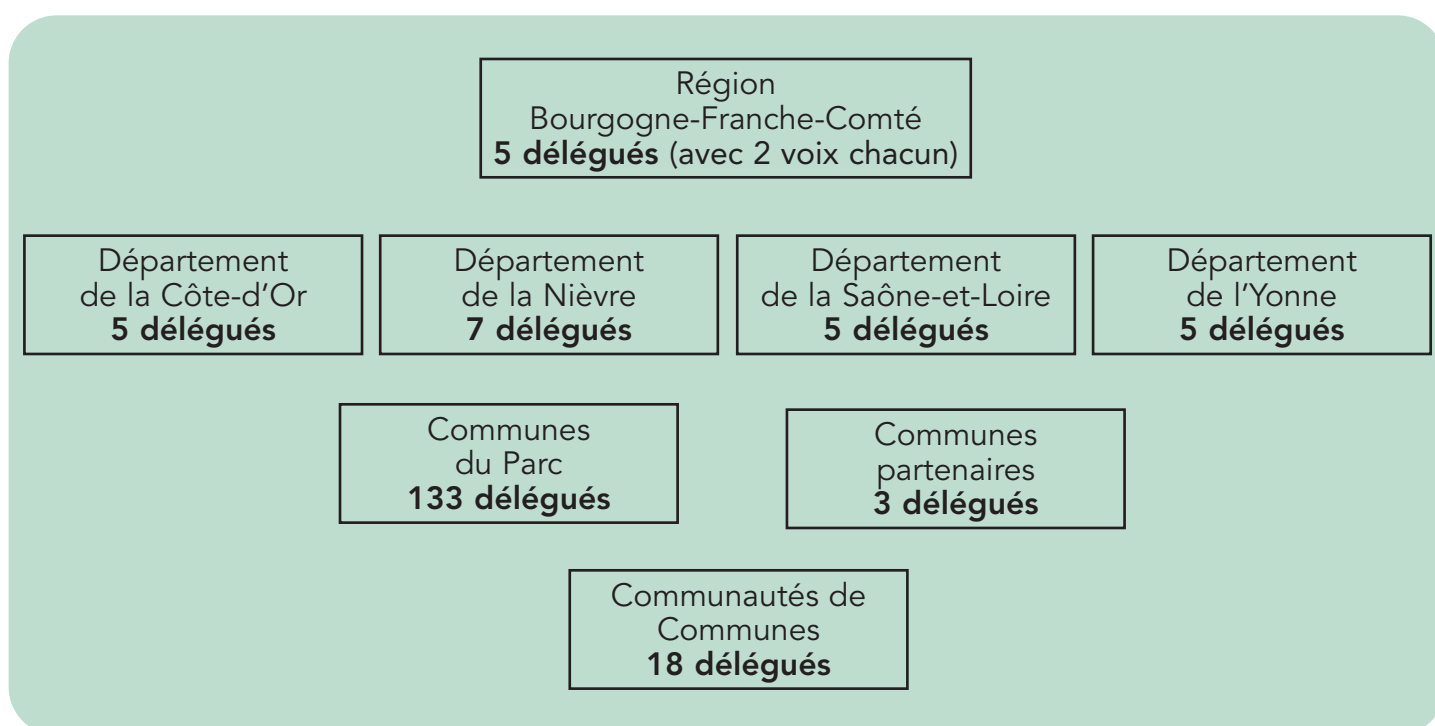
Il ne gère pas la propreté du territoire, il n'est pas gestionnaire de la forêt, des paysages, il ne subventionne pas directement les projets, il ne se substitue pas aux communes, aux communautés de communes, **MAIS** il **accompagne et soutient** les initiatives locales en conformité avec sa Charte.

La concertation est son principal mode de fonctionnement.

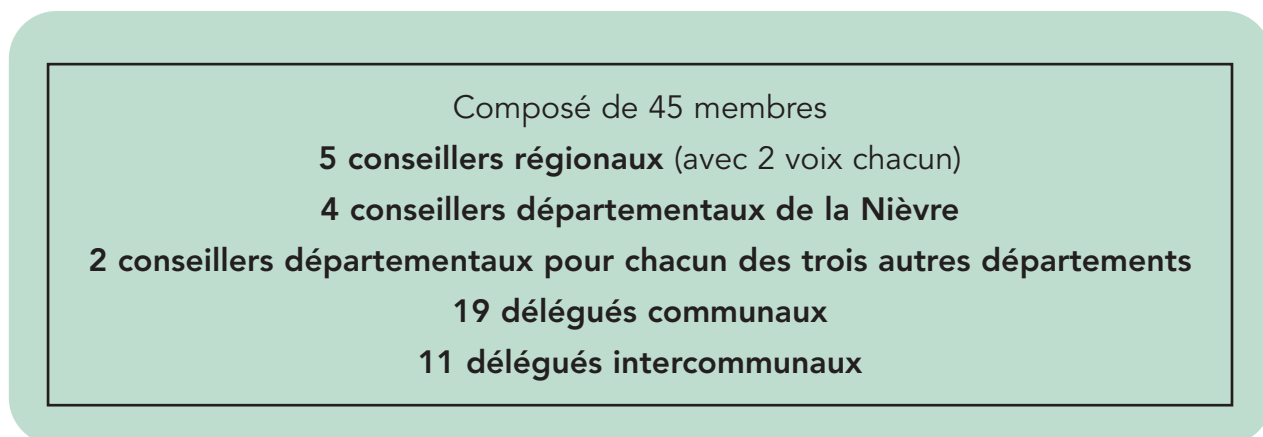
COMMENT ÇA MARCHE?

Le Parc naturel régional du Morvan est géré par un **syndicat mixte**, composé de la **Région Bourgogne-Franche-Comté**, des **quatre Départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne**, des **133 communes ayant approuvé la charte**, de **trois villes partenaires** (Arnay-le-Duc, Corbigny et Châtillon-en-Bazois) et des **8 communautés de communes concernées**, tout ou partie, par le Morvan.

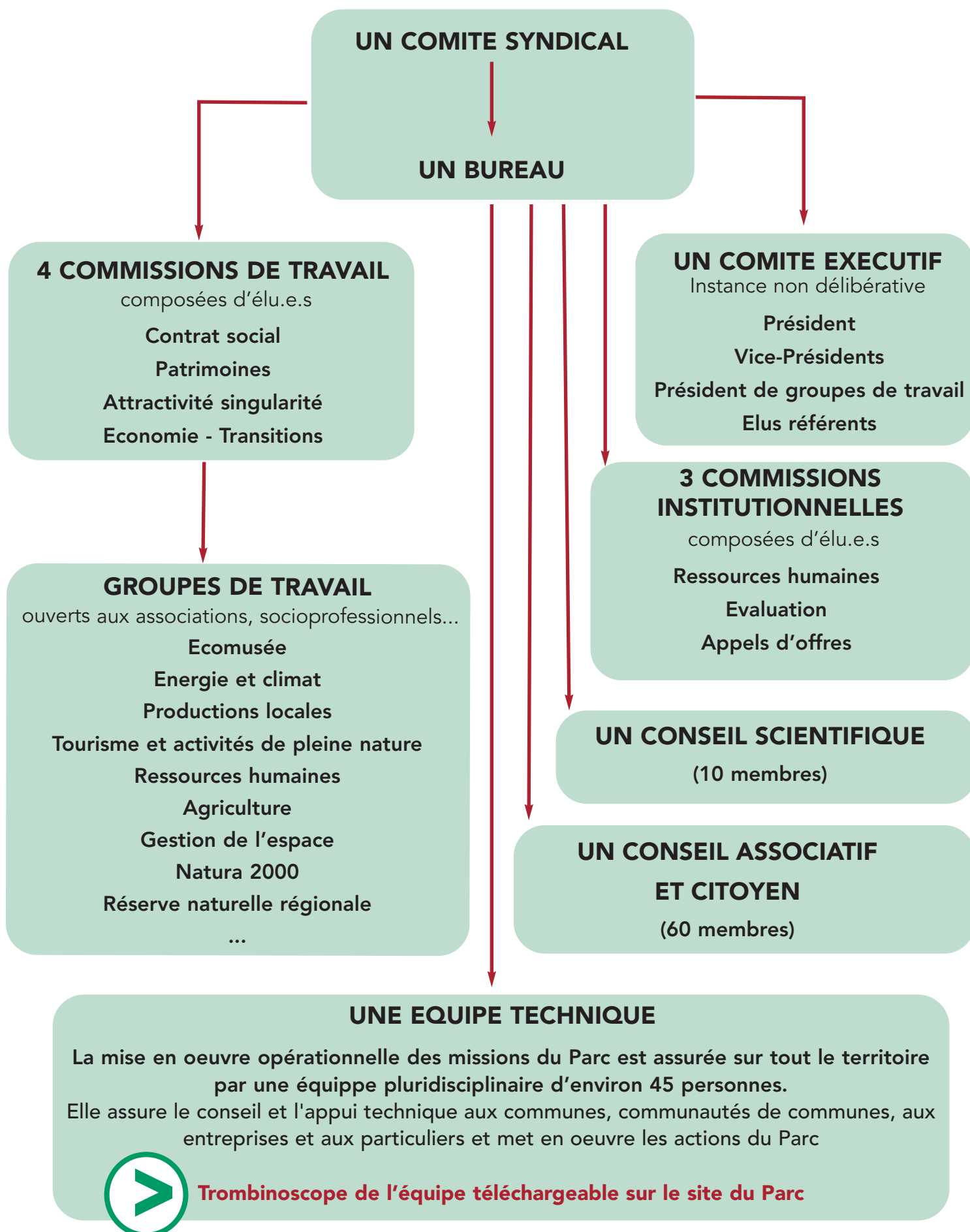
LE COMITÉ SYNDICAL DU PARC



LE BUREAU



COMMENT ÇA MARCHE?





LES CHIFFRES CLÉS

1970-2020 : 50 ans

133 communes proposées au classement 2020-2035

8 communautés de communes : Avallon-Vézelay-Morvan, Terres d'Auxois, Saulieu-Morvan, Tannay-Brinon-Corbigny, Morvan Sommets et Grands Lacs, Pays Arnay-Liernais, Grand Autunois Morvan, Bazois-Loire-Morvan.

4 départements : la Côte-d'Or, la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne.

3 villes partenaires : Arnay-le-Duc, Corbigny, Châtillon-en-Bazois.

70 277 habitants

32 9052 hectares au total

surface boisée : 154 404 hectares (sources : BD Forêt IGN, entre 2014 et 2018 selon les départements)

surface agricole : 145 500 hectares (sources : RPG 2018)

Altitude moyenne : 550 m

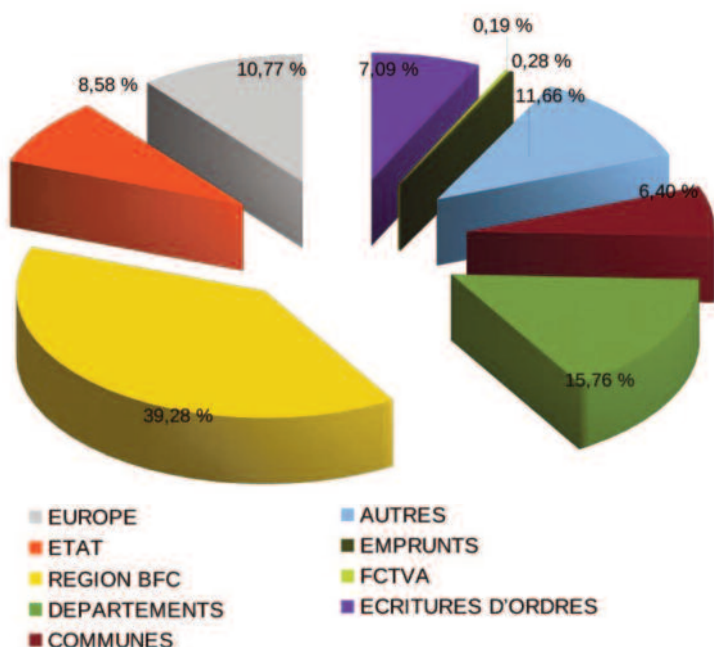
Point culminant : le Haut Folin 901 m

LE BUDGET

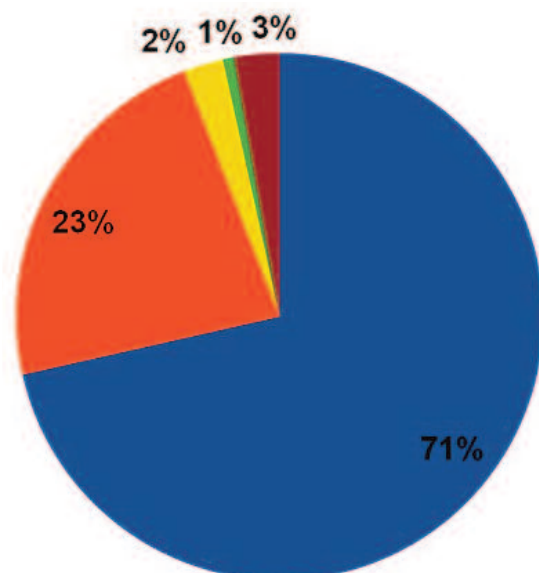
Un budget annuel moyen d'environ de **4,5 millions d'euros**

Les recettes

Les recettes sont apportées par les membres du Syndicat Mixte (cotisations), par l'État, l'Union Européenne, les Agences de l'Eau (subventions)...



Les dépenses



LE TERRITOIRE



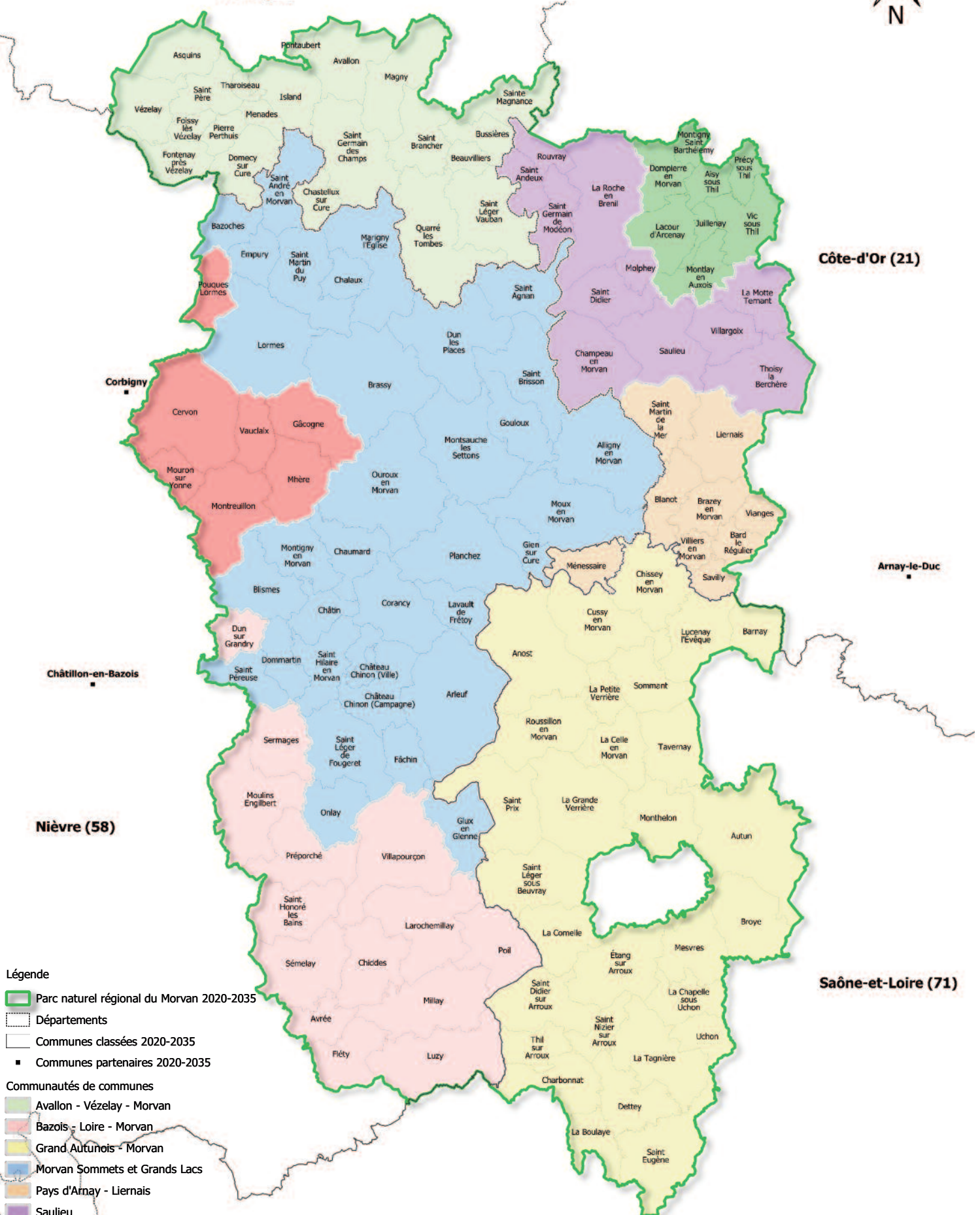
Yonne (1)

Côte-d'Or (21)

Arnay-le-Duc

Saône-et-Loire (71)

Nièvre (58)



Légende

- Parc naturel régional du Morvan 2020-2035
- Départements
- Communes classées 2020-2035
- Communes partenaires 2020-2035

Communautés de communes

- Avallon - Vézelay - Morvan
- Bazois - Loire - Morvan
- Grand Autunois - Morvan
- Morvan Sommets et Grands Lacs
- Pays d'Arnay - Liernais
- Saulieu
- Tannay - Brinon - Corbigny
- Terres d'Auxois

0 5 10 15 20 25 km

LA CHARTE : UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LE MORVAN

La **Charte 2020-2035** s'inscrit dans la continuité de la Charte 2008-2020 : un projet à l'approche transversale, valeur ajoutée d'un Parc naturel régional du Morvan régional par rapport aux autres approches territoriales sectorielles.

Elle s'articule en deux parties : une **première partie s'intitule "du territoire au projet"** et expose le projet politique du territoire. Y figurent, en particulier, les dispositions particulières de la Charte concernant la circulation des véhicules à moteurs, le grand éolien, les équipements photovoltaïques au sol et les grandes infrastructures à fort impact environnemental et la réglementation de la publicité. Elle affirme les paysages comme le fil rouge de la Charte. **Une seconde partie détaille en quatre axes, huit orientations et vingt-huit mesures le projet opérationnel.**

Plus d'informations : morvan2035.com



Le paysage, un fil rouge : il est entendu que le **paysage est un élément fédérateur, rassembleur**, pour traiter l'ensemble des composantes issues de l'activité humaine. Il forme la **clé d'entrée transversale** à toutes les thématiques abordées dans la charte, en tant que dénominateur commun et support de toutes les activités présentes dans le Morvan.



LA CHARTE : UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LE MORVAN

Le projet opérationnel décrit et hiérarchise des cercles d'actions à partir des enjeux identifiés pour le territoire : biodiversité, paysages, ressources en eau, changement climatique, agriculture, forêt, lien social, patrimoine culturel,...

Les objectifs et enjeux sont précisément déclinés dans les mesures, les partenaires, actuels ou escomptés sont cités. Les engagements des membres du Syndicat mixte et de l'Etat sont précisés, bien qu'ils soient certainement amenés à évoluer au cours des quinze prochaines années. Ils ont valeur contractuelle. C'est un véritable **projet politique de long terme** qui est développé, avec une mise en œuvre précisée dans des programmes d'actions, plus détaillés, pluriannuels.

Axe 1 : Consolider le contrat social autour d'un bien commun : le Morvan

Orientation 1 : S'approprier et partager les atouts et les enjeux du Morvan

Orientation 2 : S'engager et co-construire un territoire vivant, ouvert et solidaire

Ce premier axe, replace, d'une part l'Homme au cœur du projet de territoire et précise, d'autre part, en quoi le Morvan constitue le bien commun de ces Hommes. C'est aussi le lien du Parc, en tant qu'institution avec les Hommes qui est redéfini.

Axe 2 : Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre Nature et Culture

Orientation 3 : Préserver les ressources naturelles et reconquérir la biodiversité

Orientation 4 : Conjuguer passé, présent et futur : les cultures du Morvan en mouvement

Le second axe de la Charte développe le cœur des missions d'un Parc autour des patrimoines, naturels et culturels, dans la recherche d'excellence pour ses deux composantes, tout en liant bien les deux volets patrimoniaux, comme indissociables.

Axe 3 : Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan !

Orientation 5 : Affirmer l'identité de moyenne montagne

Orientation 6 : Renforcer la destination touristique

Le troisième axe met en avant le Morvan comme un territoire différent, et dont les spécificités constituent des atouts indéniables, notamment au travers de son caractère montagnard et de la destination touristique originale qu'il constitue.

Axe 4 : Conduire la transition écologique du Morvan

Orientation 7 : Agir face au changement climatique

Orientation 8 : Renouveler les modèles économiques

Le quatrième axe positionne le Parc dans la dynamique des changements, tant ceux qui s'imposent au territoire comme le changement climatique, que les transitions sociétales, économiques et écologiques à opérer.



ÊTRE DÉLÉGUÉ AU PARC : VOUS ÊTES LE PARC!

Pour assurer **le lien** entre le Parc et sa collectivité territoriale, que le délégué soit communal, intercommunal, départemental ou régional, il joue **un rôle clé**.

Il assure les relations entre deux entités. Côté Parc, il siège au Syndicat mixte et vote les grandes décisions. Côté collectivité, il dispense la « parole Parc », et est le mieux placé pour savoir ce que le Parc peut apporter à sa collectivité.

Être le représentant de sa collectivité au sein du syndicat mixte du Parc c'est aussi :

- définir les programmes d'actions du Parc en participant aux commissions, groupes de travail... et participer aux votes des décisions du syndicat mixte
- faire connaître les initiatives, projets de sa collectivités pouvant contribuer à la charte et pouvant servir d'exemple
- travailler à des échelles territoriales différentes qui dépassent, le plus souvent, la dimension de sa collectivité
- aborder les sujets de manière transversale dans le long terme
- être « l'ambassadeur » du Parc au sein de sa collectivité et l'engager à mener des actions contribuant à la Charte
- utiliser les outils de communication de sa collectivité, type site internet ou bulletin municipal... pour faire savoir ce que fait le Parc
- être à l'interface Parc et population afin de faciliter l'appropriation par tous de la Charte du Parc et sa mise en oeuvre en assurant, avec l'appui de l'équipe du Parc, une présence sur des manifestations locales
- être épaulé par l'équipe technique pluridisciplinaire dans l'exercice de son mandat



Liste des délégués à télécharger sur parcdumorvan.org/le-parc/les-elus/



ÊTRE DÉLÉGUÉ AU PARC : VOUS ÊTES LE PARC!

Mais être délégué au (du) Parc, c'est aussi partager **une culture commune du Morvan**, par une connaissance de ses diversités, des valeurs de solidarités humaines et territoriales des objectifs, de valorisation des ressources et savoir-faire locaux, de préservation des ressources naturelles, de démarches participatives, de mobilisation citoyenne,...

Etre délégué au (du) Parc, c'est également assurer des responsabilités, porter la controverse quand il le faut, aborder les questions avec un regard transversal, avec le sens de l'intérêt général, parfois du "temps long", contribuer au contrat social autour d'un bien commun qu'est le Morvan.



UNE ÉQUIPE TECHNIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le syndicat mixte dispose, de longue date, d'une équipe technique qualifiée et pluridisciplinaire. **Elle est à disposition du territoire, acteurs publics et privés.**

Elle est garante d'une approche transversale pour les projets qu'elle porte ou accompagne.

Organisée en 5 pôles (Territoire, Ressources naturelles, Education - Patrimoine, Transitions - Economie, Tourisme et Activités de pleine nature) et des services fonctionnels (Maison du Parc, Finances et administration, animation, évaluation, ...). Elle comprend **51 agents** (août 2020).

L'équipe compte une majorité de chargés de missions (3/4 des effectifs). La majorité des recrutements se fait par contrat à durée déterminée, les fonctionnaires ne représentant qu'un tiers des effectifs (17 personnes), plutôt dans des missions classiques (direction, administration et gestion).

VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATIONS, DE CONSEILS, D'EXPERTISES,... CONTACTEZ L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC !

Installations - reprise en agriculture, organisation de circuits courts, "Valeurs Parc"...

Alexis TRIMOULINARD (03.86.78.79.24 - alexis.trimoulinaard@parcdumorvan.org)

Urbanisme (PLU, PLUI, SCOT, nouveaux quartiers,...) - Affichage publicitaire, signalétique commerciale

Olivier THIEBAUT (03.86.78.79.22 - olivier.thiebaut@parcdumorvan.org)

Architecture (permis de construire, déclarations de travaux, conseils,...)

URCAUE (03.86.78.79.00)

Dialogue et politique territoriaux

Isabelle CIVETTE (03.86.78.79.83 - isabelle.civette@parcdumorvan.org)

Réserve Naturelle Régionale des Tourbières

Christine DODELIN (03.86.78.79.19 - christine.dodelin@parcdumorvan.org)

Assainissement - Eau potable - «Zéro phyto» - Plan de desherbage - Bassins d'alimentation de captage - SPANC

Laure JOUGLARD (03.89.78.79.26 - laure.jouglaard@parcdumorvan.org)

Nicolas BOUILLIER (03.86.78.79.26 - nicolas.bouillier@parcdumorvan.org)

Restauration, valorisation du patrimoine rural

Philippe HOELTZEL (03.86.78.79.13 - philippe.hoeltzel@parcdumorvan.org)

Plan de gestion forestiers - Ecologie forestière - Dessertes forestières - Contrats forêt...

XXXX (03.86.78.79.35 - xxxxx@parcdumorvan.org)

Education à l'environnement, au territoire

Colombe BAUCOUR (03.86.78.79.42 - colombe.baucour@parcdumorvan.org)

Hébergements, équipements touristiques, Marque "Valeurs Parc"...

Marielle BONNET (03.86.78.79.45 - marielle.bonnet@parcdumorvan.org)

Itinéraires de randonnées - Loisirs motorisés - Activités de pleine nature, manifestations sportives...

Alain MILLOT (03.86.78.79.16 - alain.millot@parcdumorvan.org)

Production d'énergies renouvelables, efficacité énergétique dans les bâtiments publics

Emma PERRUSSEL (03.86.78.79.31 - emma.perrussel@parcdumorvan.org)

Eclairage public, Plan Climat

Emmanuel CLERC (03.86.78.79.17 - emmanuel.clerc@parcdumorvan.org)

Gestion d'étangs, de cours d'eau (aménagements, franchissements,...) - Ecologie des milieux aquatiques...

Laurent PARIS (03.86.78.79.21 - laurent.paris@parcdumorvan.org)

Laure JOUGLARD (03.89.78.79 26 - laure.jouglaard@parcdumorvan.org)

Écomusée du Morvan et projets culturels

Maud MARCHAND (03.86.78.79.48 - maud.marchand@parcdumorvan.org)

Programme LEADER Morvan 2014-2020

Hélène APTEL (03.86.78.79.25 - helene.aptel@parcdumorvan.org)

Restauration, valorisation de milieux naturels, Natura 2000

Camille GUET (03.86.78.79.36 - camille.guet@parcdumorvan.org)

Justine DURET (03.86.78.79.82 - justine.duret@parcdumorvan.org)

Agro-écologie - Prairies fleuries et pâturages

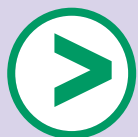
Elise SEGER (03.86.78.79.27 - elise.seger@parcdumorvan.org)

Le Parc, c'est aussi la mise à disposition

- d'atlas communaux,
- d'un atelier mobile de fabrication de jus de pommes pasteurisé,
- de desherbeurs mécaniques,
- d'un laboratoire d'analyse de votre combustible bois (plaquettes forestières),
- d'expositions itinérantes,
- de salles de réunions
- etc



Pour en savoir plus, téléchargez le trombinoscope de l'équipe
www.parcumorvan/le-parc/lequipe-technique/



LA MAISON DU PARC À SAINT-BRISSON (NIÈVRE) VITRINE DU MORVAN

La Maison du Parc à Saint-Brissson regroupe le **centre administratif** du Parc naturel régional du Morvan, un **centre de documentation**, deux musées, divers **aménagements pédagogiques**, un **bistrot**, ainsi que la **Maison du tourisme** du Parc naturel régional du Morvan.



Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc 58230 SAINT-BRISSON
Tél. : 03 86 78 79 00 - Courriel : administration@parcdumorvan.org



Site : www.parcdumorvan.org



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

